



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2018

Le 25 juillet 2018, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 19 h 00, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCellos – M. Johan THENET et Mme Francine URBAIN.

Absents excusés : M. Jean-Paul GRAVILLON (pouvoir donné à Mme Céline SCellos) et Mme Nathalie VIOLLET (pouvoir donné à M. Serge RAFFIN).

Monsieur Vincent AIGON a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 20 juin 2018
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
 - ⇒ DIA sur parcelles A 917-1028-1082
 - ⇒ Acquisition Consorts MIEVRE
- 3) Lancement du marché de travaux relatif à l'aménagement du Chemin des Fées
- 4) SYANE – Achat groupé de gaz naturel
- 5) Recensement de la population – désignation d'un coordonnateur communal
- 6) Personnel communal – modification du temps de travail de certains agents avec le retour de la semaine à 4 jours de l'école
- 7) Locations de la Maison Setto et de la Maison Chatenoud
- 8) Tarifs brocante
- 9) Extension de la Maison du Village – point sur le projet
- 10) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention de partenariat pour l'ALSH de Meythet.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2018** :

Après une observation sur l'orthographe du mot **FEADER** (Point 4 de l'ordre du jour : PLU - 2^{ème} paragraphe du 2/**Renforcer la vie et l'animation du village**), le compte-rendu de la séance du 20 juin 2018 est approuvé par les membres du Conseil Municipal à 12 voix POUR (dont 2 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (M. Vincent AIGON et Mme Dominique ALVIN).

2) ACQUISITIONS FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION :

a) **Droits de préemption :**

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 18 X0022, présentée par Maître Jacques PARIZZI, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte des Consorts SAHAROFF et MIEVRE et relative à la vente de terrains non bâtis, sis « Les Chézards » à Lovagny, cadastrés A 917 (3 242 m²), A 1028 (1 366 m²) et A 1082 (6 834 m²), soit une surface totale de 11 442 m², répartis à raison de :

- ⇒ 2/12èmes indivis en pleine propriété pour M. SAHAROFF Philippe ;
- ⇒ 2/12èmes indivis en pleine propriété pour M. SAHAROFF Jean-Jacques ;
- ⇒ 2/12èmes indivis en pleine propriété pour M. SAHAROFF Michel ;
- ⇒ 3/12èmes indivis en pleine propriété pour M. MIEVRE Emmanuel ;
- ⇒ 3/12èmes indivis en pleine propriété pour Mme BONAZZI Joëlle ;

en zone 1AU-Oa6 du PLU, au prix de 1 530 000 € (soit 133.72 €/m²). Il est précisé que les biens sont grevés de servitudes de passage.

b) **Acquisition Consorts MIEVRE :**

Suite au refus de deux co-indivisaires du projet de cession, à la Commune de Lovagny, la parcelle B 546, classée en zone N du PLU, Monsieur le Maire demande le retrait de ce point de l'ordre du jour.

3) – AMENAGEMENT CHEMIN DES FEES – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX :

Afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin des Fées, estimés à 127 931 € HT (soit : 153 005.48 € TTC), le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de lancer une consultation d'entreprises sous forme de marché à procédure adaptée, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

4) – SYANE 74 – ACHAT GROUPE DE GAZ NATUREL :

Monsieur le Maire informe les élus que le SYANE 74 s'apprête à lancer une consultation pour l'achat groupé de gaz naturel et de services associés et propose aux collectivités d'adhérer au groupement de commandes, par le biais d'une convention, afin de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.
- **ACCEPTE** les termes de la convention et, notamment, la participation financière telle que fixée à l'article 7 en cas de conclusion d'un marché passé par le coordonnateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir, auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau, l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

5) – **RECENSEMENT DE LA POPULATION – DESIGNATION D’UN COORDONNATEUR :**

Monsieur le Maire informe que la Commune de Lovagny doit organiser, pour l’année 2019, les opérations de recensement de la population. L’enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Il convient, dans un premier temps, de désigner un coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement, et de fixer également sa rémunération.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **DECIDE** de désigner comme coordonnateur de l’enquête INSEE à mener Madame Dominique REY, employée communale, qui aura, comme appui, trois agents recenseurs, conformément à la répartition des districts. Ces agents recenseurs seront recrutés et nommés ultérieurement ;
- **PRECISE** que le coordonnateur bénéficiera d’une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire, proportionnelle à l’exercice de sa mission et incluant les frais de transport et de formation.

6) – **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTES SUITE AU RETOUR DE L’ECOLE A QUATRE JOURS :**

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil Municipal, que la Commune de Lovagny a reçu l’accord de l’Académie de Grenoble, en date du 14 juin 2018, pour le retour de la semaine à quatre jours de l’Ecole Publique de Lovagny.

Cette modification des horaires scolaires impose, à nouveau, une réorganisation des postes des agents intervenant auprès des enfants à l’école maternelle mais aussi des structures périscolaires, entraînant, pour deux agents (et avec leur accord), à compter du 1^{er} septembre 2018, une modification de leur temps de travail comme suit :

Postes concernés	Lieu principal d’exercice	Temps de travail annualisés		
		Délibération du :	Postes initiaux	Postes modifiés
Adjoint technique 2^{ème} classe	Restaurant scolaire	22/06/2016	20.00/35 ^{ème}	20.50/35 ^{ème}
ATSEM principal de 1^{ère} classe	Ecole Maternelle	17/12/2014	31.50/35 ^{ème}	30.50/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **ENTERINE** la nouvelle répartition des deux postes présentés ci-dessus qui **MODIFIE** également le tableau des emplois.

7) – **LOCATIONS DES MAISONS SETTO ET CHATENOUD :**

Monsieur le Maire informe que deux logements seront prochainement disponibles et qu’il convient de statuer sur la proposition de bail, ainsi que le montant des loyers sollicités à savoir :

<i>Appartement Setto</i>	<i>Adresse</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyers mensuels</i>	<i>Provision sur charges</i>
<i>T3 nu (65 m²)</i>	Maison Setto 101 rte de Nonglard	6 ans	750 €	90 €/mois
<i>Maison « Chatenoud »</i>	<i>Adresse</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyers mensuels</i>	<i>Provision sur charges</i>
<i>75 m² habitables - 3 pièces+ cuisine - Garage, cave, buanderie - - Combles aménagables</i>	Maison Chatenoud 15 Chemin de la Fruitière	6 ans	750 €	50 €/mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes des deux baux à usage d'habitation pour les biens énoncés ci-dessus.
- **DIT** que les deux baux à usage d'habitation seront consentis pour une durée de 6 années à compter de l'entrée dans les lieux par les locataires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits baux.

8) – **TARIFS BROCANTE** :

Sur avis du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, le Conseil Municipal, à 12 voix Pour (dont 2 pouvoirs) et 2 Abstentions (Mme Karen GAILLARD et M. Johan THENET), **ADOPTE**, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs suivants :

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2017 (délibération du 11/09/2017)	TARIFS 2018
⇒ Lovagniens	2.00 € le ml	Tarif unique de 3 € le ml (avec un minimum de 2 ml par exposant) sans distinction entre Lovagniens et Extérieurs
⇒ Extérieurs	4.00 € le ml	

9) – **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MEYTHET** :

Par délibération du 29 mars 2018, les élus ont opté pour le retour de l'école à quatre jours dès la rentrée scolaire prochaine.

Devant l'inquiétude de certains parents, concernant l'occupation de leurs enfants durant les mercredis, la municipalité essaie de multiplier les propositions de partenariat avec des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de proximité.

Actuellement, des conventions ont été passées avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), les ALSH de la Balme de Sillingy et de Poisy, moyennant une participation financière de la collectivité.

Pour compléter le choix des structures et augmenter, ainsi, la capacité d'accueil des enfants de Lovagny, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de passer une convention de partenariat avec la MJC « Centre Social Victor Hugo » de Meythet selon les modalités suivantes :

- ⇒ **accès** : inscriptions ouvertes à tous sans discernement ;
- ⇒ **fonctionnement** : places attribuées dans l'ordre d'inscription. L'ALSH fonctionne les mercredis (inscriptions au trimestre, demi-journées possibles avec ou sans repas) et durant les vacances scolaires et d'été (inscriptions à l'approche des périodes de vacances) ;
- ⇒ **conditions financières** : la participation financière de la Commune de Lovagny correspondra, pour chaque enfant de Lovagny et par jour, à la différence entre le barème « Extérieurs » et le barème « quotient dès 1201 » appliqué aux enfants de la Commune Nouvelle (à titre indicatif : 1.50 € pour l'année 2018). Cette participation sera réglée par la Commune de Lovagny, par virement administratif et sur présentation de factures. L'aide sera déduite immédiatement du montant facturé aux parents ;
- ⇒ **durée** (1 an à compter du 31 août 2018, renouvelable par tacite reconduction).

10) – **EXTENSION DE LA MAISON DU VILLAGE – PRESENTATION DU PROJET** :

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, présente aux élus le projet d'extension de la Maison du Village, actuellement en cours d'étude, qui prévoit :

- ⇒ au sous-sol : un espace de stockage de matériel avec un accès direct à l'extérieur ;
- ⇒ au rez-de-chaussée : une salle de 70 m² avec office de réchauffage, ainsi que deux salles de rangement de 17 m² et 11 m².

Le dépôt du permis de construire est sollicité pour le mois de septembre et le marché de travaux sera lancé en fin d'année. Les travaux seront réalisés en 2019, sans impacts sur le fonctionnement habituel des structures périscolaires.

11) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :

a) Bus SIBRA :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 12 juillet 2018, de M. Jean-Luc RIGAUT, Président du Grand Anancy Agglomération, qui confirme le maintien de la desserte de la ligne n° 12 de la SIBRA jusqu'à Lovagny.

b) Décret du 17 juillet 2018 sur le traitement des recours en urbanisme :

Monsieur le Maire informe que, suite au décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018, le délai de traitement des recours contre certaines autorisations d'urbanisme est fixé dorénavant à 10 mois.

c) Association D & G FIT :

Madame Cécile LOUP-FOREST, Adjointe au Maire, informe les élus de la création d'une nouvelle association sur Lovagny, dénommée « D & G FIT », qui proposera, dès le mois de septembre 2018 deux nouvelles activités : Zumba et Step.

La séance est levée à 20 h 54.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 19 septembre 2018 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 17 octobre 2018 – 20 h 30